

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Convention relative à l'utilisation de locaux scolaires - Collège Louise Michel à Marseille.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention devant être conclue avec l'Etat et le collège Louise Michel à Marseille, pour l'hébergement d'inspecteurs de l'éducation nationale dans les logements de fonction de l'ancien collège Vincent Scotto à Marseille, situés dans l'enceinte actuelle du collège Louise Michel selon le modèle joint en annexe du rapport

La recette correspondante sera portée sur le chapitre 75 du budget départemental 2017.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée